

Séance du 21 Juillet 2008

(Extraits)



CENTRE NAUTIQUE DU CAP SIZUN : PRESENTATION DU PROJET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau projet de locaux pour le Centre Nautique du Cap Sizun.

Situé à l'emplacement du local actuel, le futur bâtiment occupera la totalité de l'espace disponible et sera bordé d'une estacade qui assurera la continuité de la servitude de passage des piétons le long du littoral. Cette estacade sera plus étroite que celle envisagée précédemment, mais plus longue de manière à faciliter l'accessibilité des personnes handicapées et l'accès à la voilerie côté plage.

Monsieur le Maire insiste ensuite sur la fonctionnalité du bâtiment qui, dans le respect du cahier des charges de Nautisme en Finistère, satisfait, tant au niveau de sa surface supérieure à 200 m², que de sa volumétrie ou de ses équipements, aux exigences de l'association en matière d'accueil du public, de vestiaires et de locaux techniques.

Il souligne qu'au niveau de la voilerie, le sol sera décaissé afin d'avoir une hauteur sous plafond suffisante et que le bâtiment, à toit plat entouré d'acrotères, pourra recevoir des panneaux solaires pour assurer son alimentation en énergie électrique. Les études relatives aux panneaux solaires peuvent être financées à hauteur de 60 à 70 %. D'autre part, la fosse actuelle pourra être utilisée ultérieurement, après la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif, pour la récupération des eaux pluviales.

Sans estimation du maître d'œuvre, et tout en précisant qu'il ne s'agit que d'un ordre d'idée, Monsieur le Maire estime le coût de l'opération, calculé sur un coût moyen au mètre carré, entre 300 000 et 350 000 €H.T. pour le bâtiment et à environ 150 000 € H.T. pour l'estacade. La municipalité travaille actuellement sur le financement de cette opération.

Monsieur le Maire souhaite que les projets de bâtiment et d'estacade soient dissociés et émet le vœu que le Conseil Général assure la maîtrise d'ouvrage de l'estacade située sur le domaine public maritime et destinée à assurer la continuité du cheminement le long du littoral.

Ce projet a été présenté au représentant du Conseil Général qui s'est montré favorable lors de sa visite dans le cadre du projet départemental d'interface ville-port. Il a également reçu le soutien de la députée de la circonscription.

Les associations locales qui s'opposaient au précédent projet ont accueilli de manière très favorable la nouvelle localisation du projet qui est désormais sans impact sur l'environnement de la Chapelle Sainte Evette.

Monsieur Christophe LE MOIGNE, secrétaire du Centre Nautique du Cap Sizun, invité à présenter le point de vue de l'association, s'est déclaré favorable à ce projet qui respecte le cahier des charges et s'intègre dans l'environnement. L'emplacement retenu convient également à l'association.

Monsieur le Maire entend faire son possible pour assurer la pérennité du club et souhaite que le nouveau bâtiment soit inauguré en 2009. Il faudra impérativement que les travaux démarrent en fin 2008 et que l'estacade soit réalisée simultanément.

Il invite les riverains et toutes les personnes qui se sentent concernées à une réunion d'information sur ce projet le vendredi 25 juillet à 18 heures à la salle polyvalente.

CENTRE NAUTIQUE DU CAP SIZUN AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal vient d'approuver le projet de construction, à l'enracinement de la petite digue de Sainte Evette et à l'emplacement même des locaux actuels du Centre Nautique du Cap Sizun, d'une nouvelle structure destinée à abriter le bureau d'accueil, des vestiaires et une voilerie. Il invite le Conseil Municipal à l'autoriser à déposer le dossier de permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire relatif à la construction d'une nouvelle structure pour le Centre Nautique du Cap Sizun.

Approuvé à l'unanimité

ADHESION A L'ASSOCIATION OUEST CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Monsieur le Maire expose que l'Association Ouest Cornouaille Développement est une association loi 1901 qui travaille à trois missions essentielles :

- le développement touristique,
- la valorisation des ressources naturelles et culturelles par le biais de la gestion du programme européen Leader +,
- L'aménagement du territoire : réalisation technique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Pour assurer l'ensemble de ces mission l'Association Ouest Cornouaille Développement est à la fois :

- Un pays d'accueil touristique au service des 4 communautés de communes de l'Ouest Cornouaille, du Département et de la Région qui contribuent à son financement.
- Un groupe d'action locale en tant que gestionnaire d'un programme Leader.
- L'outil technique du Syndicat Intercommunal Ouest Cornouaille Aménagement qui lui confie des missions (SCOT, SIG..)

L'Association Ouest Cornouaille Développement est administrée par un bureau et un conseil d'administration composé de deux collèges : celui des élus et celui des socio-professionnels.

Son budget est alimenté par des fonds publics (Communautés de Communes à hauteur de 2 € par habitant, Conseil Général, Conseil Régional, Europe, SIOCA) et par des ressources privées.

L'équipe technique est composée de 8 personnes auxquelles s'ajoute une chargée de missions du SIOCA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association Ouest Cornouaille Développement. La cotisation annuelle serait de 50,00 €par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'Association Ouest Cornouaille Développement.

Approuvé à l'unanimité

AVENIR DU BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la visite de Mesdames Françoise MALLEJACQ, déléguée aux relations territoriales de la Poste pour le Finistère, et Corinne SALAUN, Chef de terrain à la Poste d'Audierne, qui l'ont informé du projet de fermeture de la poste de la commune sous sa forme actuelle. La Poste propose deux solutions pour le maintien d'un service sur la commune : soit la gestion d'une agence postale par la Commune, soit la prise en charge par un commerçant.

Monsieur Jacques VELLY affirme vigoureusement son opposition à la fermeture de la Poste et rappelle que, dans le même cas de figure, l'ancienne municipalité s'est battue il y a quelques années pour obtenir l'ouverture de la poste tous les matins, la levée du courrier l'après midi ainsi que l'ouverture l'après midi pendant la saison estivale.

Le Conseil Municipal émet le souhait que tout soit fait pour maintenir le bureau de poste de la Commune.

PROJET IMMOBILIER DE LEZONGAR : RECOURS GRACIEUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux recours gracieux ont été déposés fin juin en vue du retrait du permis de construire délivré à la SARL IDEAL BOIS en vue de la réalisation d'une opération groupée d'habitations sur Lézongar. Ces recours émanent de l'ASELE et de riverains.

Les services de la mairie et de la Direction Départementale de l'Equipeement analysent actuellement les moyens invoqués et travaillent sur un projet de réponse.

SALLE GEORGES MADEC : DEMANDE DE LICENCE I

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire d'une salle de spectacle, dénommée « Salle Georges MADEC », et qu'elle souhaite confier la gestion de la programmation et de la distribution de cette salle à une association.

Il précise que la commune restera le gestionnaire de cette salle qu'elle exploitera et qu'à ce titre elle sera considérée comme entrepreneur de spectacles. Cette notion d'entrepreneur de spectacles s'articule autour de trois métiers qui ne sont pas incompatibles entre eux : exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées, diffuseurs de spectacles.

Il souligne l'obligation qui pèse, depuis la loi n° 99-198 du 18 mars 1999 dont le champ d'application concerne également le secteur public, sur les personnes qui exploitent effectivement des lieux de spectacles de détenir une licence de catégorie I dite « d'exploitant de lieux ». Ils en assument l'entretien et l'aménagement pour les louer à un diffuseur ou à un producteur/diffuseur.

Il invite le Conseil Municipal à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une licence I pour l'exploitation de la salle « Georges MADEC », étant entendu qu'il appartiendra par la suite à l'association qui sera créée de solliciter les licences II dite « producteur de spectacles » et III dite « diffuseur de spectacles ».

La licence I étant obligatoirement nominative, il demande au Conseil Municipal de désigner l' élu qui se la verra accorder.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1° - Sollicite de la Direction Régionale des Affaires Culturelles la licence I nécessaire à l'exploitation de la salle Georges MADEC.

2° - Désigne Monsieur Gérard MEVEL, Adjoint à la culture, au patrimoine, au développement économique et au tourisme comme élu attributaire de la licence.

Approuvé à l'unanimité

MARCHE

Madame Nolwenn TIPHAINE informe le Conseil Municipal que dans le souci de dynamiser le centre bourg un marché aura désormais lieu le lundi matin place Jean Perrot et autour de l'église. Elle précise que ce jour a été retenu pour tenir compte de la disponibilité des commerçants et que l'hypothèse d'un marché nocturne

pourrait également être envisagée. Elle insiste également sur la nécessité de mettre en place des animations lors des premiers marchés.

POINT INTERNET

Madame Nolwenn TIPHAINE informe le Conseil Municipal de la mise en service prochaine d'un point Internet en libre accès à la mairie. Il n'y aura pas de possibilité de connexion wifi.

SITE INTERNET

Le site Internet de la commune est en cours de réalisation et devrait être achevé pour le mois de septembre. Un courrier sera prochainement adressé aux associations et aux commerçants.

PROGRAMME ANIMATION PLAGE

Madame Nolwenn TIPHAINE évoque l'échec de la tentative de mise en place d'un programme commun d'animation des plages pendant l'été avec la Commune d'Audierne.

Elle présente le dépliant réalisé par la commune pour l'été et propose pour l'avenir la mise en place de nouvelles animations (châteaux de sable, beach-volley, puces....).